ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commerce exterieur

Question écrite n° 58423

Texte de la question

M Albert Facon attire l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce exterieur sur les prolongations de l'accord multifibres (AMF) et des accords bilateraux textiles jusqu'au 31 decembre 1992. Il semble que cette date butoir soit trop rapprochee, dans la mesure ou les negociations en cours au GATT concernant le renouvellement de l'accord multifibres n'auront probablement pas abouti avant cette date. En consequence, il lui demande si son ministere envisage une nouvelle prolongation de l'AMF et des accords bilateraux.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement suit attentivement l'evolution des negociations commerciales multilaterales du GATT. La position officielle de la Communaute economique europeenne sur le texte en discussion depuis novembre 1990 n'a pas varie. La CEE en maintient les points essentiels : une transition par etapes vers l'integration du secteur textile, incluant l'elimination progressive des restrictions existantes, d'une part, et l'application de regles et disciplines renforcees du GATT, d'autre part. Ce lien essentiel, qui assure la reciprocite des concessions et l'equilibre des droits et obligations des pays exportateurs et importateurs, devra permettre l'ouverture des marches des pays tiers, et l'instauration de conditions equitables de concurrence ; la transition d'une etape a une autre devra s'effectuer sous reserve de verification multilaterale du respect des engagements contractes par les differentes parties, assuree par un organe de surveillance ad hoc ; sur le plan du contenu, le dispositif de transition devra inclure une clause de sauvegarde specifique ; les pays importateurs devront rester maitres du choix des produits a integrer au GATT a chaque etape ; la question de la duree de la periode transitoire ne pourra etre reglee qu'une fois qu'un accord aura ete atteint sur les differents elements precites. Les discussions actuellement en cours n'ont pas conduit la Communaute a modifier son point de vue ; en tout etat de cause, le Gouvernement francais s'efforce de souligner, chaque fois que cela s'avere necessaire, le caractere essentiel du lien entre une amelioration des conditions d'exercice de la concurrence dans le secteur et son integration au GATT.

Données clés

Auteur : M. Facon Albert
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 58423
Rubrique : Textile et habillement
Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur
Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er juin 1992, page 2404